

A hand holding a pen pointing at a sticky note on a wall with other sticky notes.

Notice Simulateurs Financement et Rémunération

07/02/2023

AKTO
L'humain au cœur des services

SIMULATEUR DE FINANCEMENT

✓ Etape 1 : Déterminer la durée

1. Renseigner la date de début d'exécution du contrat

2. Renseigner la date de fin du contrat

3. Renseigner la date de début de formation

I - Calcul du nombre de mois de formation :

Convention tripartite

Date début contrat (entreprise) 04/10/2021

Date fin contrat (entreprise et CFA) 04/09/2023

Date début formation (CFA) 02/09/2021

Date conclusion contrat 02/09/2021

Date de début retenue : 02/09/2021

Durée de la formation :

25 mois

Calcul automatique de la durée de la formation

Règles :

- Si votre contrat entre dans le cadre d'une convention tripartite, la saisie des seules dates de début et fin de convention sont requises pour cette partie.
- On détermine tout d'abord le nombre de mois de la formation. Il s'agit du nombre de mois entre les dates de début et fin de contrat.
- Dans le cas où la formation commence avant la date de début du contrat, alors les mois de formation précédents la date de début de contrat sont pris en charge, jusqu'à trois mois.
- Le dernier mois n'est pris en compte que si le dernier jour du mois de fin du contrat / de la formation est supérieur au premier jour du mois de début.
- La date de conclusion du contrat impacte la répartition des montants de l'échéancier ainsi que le calcul des aides pour les apprentis en situation de handicap.

Merci de prendre connaissance des règles de l'outil

SIMULATEUR DE FINANCEMENT

✓ Etape 2 : Déterminer le coût

II - Calcul du coût de la formation :

Sélectionner :

1. Je choisis ma branche

2. Je renseigne mon diplôme ou code diplôme ou code RNCP

IDCC/Branche 0158 - Convention collective nationale du travail mécanique du bois

Nom/Code formation Contient

CHARPENTIER BOIS (CAP) (50023439)

Coût Décret annuel de la formation : 7 445,00 €

Niveau de prise en charge déterminé (NPEC)

CFA / UFA Choisissez un CFA / UFA pour majorer le coût annuel

Coût préfectoral : 0,00 €

Coût total de la formation déterminé en fonction de la durée du contrat (calcul prorata temporis du coût annuel)

Apprenti travailleur handicapé :

Coût annuel de la formation : 7 445,00 €

Coût total de la formation : 15 511,00 €

Règles :

- Si le coût annuel de la formation associée à la CPNE est connu, il est pris en compte pour les calculs. Dans le cas contraire, c'est le coût annuel associé au niveau de la formation qui est utilisé.
- Si un CFA est sélectionné, le coût annuel est alors le montant le plus élevé entre ceux du CFA et de la CPNE. Sinon, c'est le coût CPNE qui est utilisé comme coût annuel.

Remarque : Le CFA ne peut être sélectionnée que si la formation a été choisie.

- Le coût total de la formation est alors calculé via un prorata du coût annuel sur le nombre de mois.
- Si la durée de la formation est strictement inférieure à 12 mois et qu'une convention tripartite a été signée, alors le montant est augmenté de 10%, dans la limite du coût annuel.
- Si l'apprenti est un travailleur handicapé :
 - Si le contrat a débuté avant le 01/01/2021, alors le coût est augmenté de 50%.
 - Sinon, saisissez pour chaque année les montants correspondant aux aides pour adaptations et compensations requises (dans la limite de 4 000 € par an). Cette augmentation est ajoutée au 10% précédemment mentionnés en cas de formation de moins de 12 mois en convention tripartite.

Remarque : Dans le cas des diplômes de code 56T31102 ; 56T31101 et 56T31107, si la durée de la formation est inférieure à un an, le montant pris en charge est celui d'une année pleine.

Merci de prendre connaissance des règles de l'outil

SIMULATEUR DE FINANCEMENT

✓ Etape 3 : Déterminer le reste à charge & l'échéancier

1. Je renseigne le montant demandé par le CFA

Reste à charge éventuel pour l'entreprise

III - Calcul du reste à charge :

Coût facturé par le CFA € A compléter obligatoirement si vous disposez d'une convention de formation.

Montant pris en charge : Montant de la prise en charge AKTO pour la durée du contrat

Reste à charge :

Règles :

- Le montant pris en charge est le coût total précédemment calculé, sauf dans le cas où le coût facturé par le CFA lui est inférieur. En effet, nous ne finançons pas au delà du coût du CFA.
- Le montant pris en charge est alors comparé à celui facturé par le CFA, afin de déterminer le reste à charge.
- Si le montant demandé par le CFA est inférieur au montant de prise en charge calculé, le reste à charge négatif est affiché en rouge (sauf si le dépassement est dû aux augmentations de 10% ou 50%).

Remarques :

- Dans l'échéancier, c'est le coût annuel de la formation qui est utilisé pour déterminer le montant payé chaque année. Si le montant pris en charge est très inférieur au coût total calculé (coût annuel X nombre d'années), alors les dernières échéances seront à 0 €.
- La répartition des montants de l'échéancier dépend de la durée et de la date de conclusion du contrat.

ECHÉANCIER	
Date (échéance)	Montant total
31/10/2021	2 978,00 €
30/04/2022	2 234,00 €
31/07/2022	2 233,00 €
31/10/2022	2 978,00 €
30/04/2023	2 234,00 €
31/07/2023	2 854,00 €

- **40% du NPEC** dans les 30 jours après réception de la facture,
- **30% du NPC** au 7^{ème} mois,
- **30% du NPEC** au 10^{ème} mois
Pour les années suivantes, le même rythme d'échéances et un prorata temporis pour la dernière année d'exécution est appliqué

SIMULATEUR DE REMUNERATION

✓ Etape 1 : Les dates du contrat et l'âge de l'apprenti

Détermination de la durée du contrat = durée de la rémunération

Saisissez les dates de début et fin de contrat, puis la date de naissance de l'apprenti (ou *"Toutes dates de naissance"*), pour faire apparaître le bouton de lancement des calculs. Choisissez vos autres critères, puis cliquez sur le bouton *"Lancer les calculs"*.

Date début contrat Date fin contrat Date fin formation

Durée de contrat retenue : **2 ans**

Remarques :

A l'issue de la formation, le contrat peut être prolongé jusqu'à deux mois. Cela impacte la durée de contrat prise en compte pour la détermination des pourcentages applicables aux calculs du salaire. La durée du contrat est ainsi raccourcie de la durée entre les dates de fin de formation et de fin de contrat (la première doit précéder la seconde).

Par exemple, soit un contrat d'apprentissage dont les dates de début et fin de contrat sont respectivement les 01/01/2022 et 28/02/2023, et dont la date de fin de formation est le 31/12/2022. Le contrat dure un an et deux mois. Deux mois séparent la date de fin de formation et celle de fin de contrat. La durée de contrat retenue sera égale à un an.

Saisissez la date de naissance de l'apprenti, ou cliquez sur le bouton *"Toutes dates de naissance"* :

Sélectionner : Date naissance apprenti Âge au début du contrat : **19 ans**

Remarques :

- La sélection de l'option *"Toutes dates de naissance"* permet le calcul des coûts pour chaque âge possible de l'apprenti. Si l'âge de l'apprenti est supérieur au dernier âge proposé, les pourcentages et coûts de ce dernier sont appliqués pour son contrat.
- L'extraction ne comporte les montants de rémunération que dans le cas de la saisie d'une date de naissance.

Détermination de l'âge de l'apprenti = élément clef de la détermination de la rémunération

SIMULATEUR DE REMUNERATION

✓ Etape 2 : Les spécificités pouvant influencer la rémunération

Durée travail hebdomadaire : 35 h

Base de calcul du salaire horaire : SMIC SMC de branche

SMC horaire de branche : []

Région Mayotte : Oui Non

Salaire mensuel de base : 1 603,12 €

Remarque : A partir des 21 ans de l'apprenti, si le SMC existe et que son montant est plus avantageux pour l'apprenti, son application est obligatoire.

Majoration :
Si les trois points ci-dessous sont vérifiés, alors la **rémunération est majorée de 15 %** :

Le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à un an. Oui Non

L'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu. Oui Non

La qualification est en lien direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu. Oui Non

Possibilité de choisir la durée hebdomadaire de travail

Vigilance pour Mayotte, le montant SMIC est différent !

Les 3 critères CUMULATIFS sont nécessaires pour bénéficier de la majoration de 15 %

SIMULATEUR DE REMUNERATION

✓ Etape 3 : La progression dans le cycle de formation

Situation avant contrat : Etudiant, salarié, cpro (*) Apprenti

(*) : Tout autre cas qu'apprenti : étudiant, salarié, contrat de professionnalisation...

Durée du cycle de formation (*) 1 an

Choisir 1, 2 ou 3 ans en fonction de la durée du cycle de la formation !

(*) Durées de cycle de formation à retenir :

- CAP / BEP : 1 à 2 ans
- BAC PRO : 1 à 3 ans
- BTS : 2 ans
- DUT : 2 ans
- BUT : 3 ans
- Licence Pro : de 1 à 3 ans. ATTENTION : Pour une licence PRO d'un an, sélectionner 2 ANS. (**)
- Licence générale : 3 ans
- Master : 2 ans
- Titres PRO : de 1 à 3 ans (à vérifier avec le certificateur)

Situation	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC et 53% du SMC	Salaire le + élevé entre 100% du SMIC et 100% du SMC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC et 61% du SMC	Salaire le + élevé entre 100% du SMIC et 100% du SMC
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC et 78% du SMC	Salaire le + élevé entre 100% du SMIC et 100% du SMC

(**) Les apprentis préparant une licence professionnelle en une seule année perçoivent une rémunération au moins égale à la rémunération réglementaire afférente à une deuxième année d'exécution de contrat. Il convient donc de sélectionner une durée de cycle de 2 ans pour une licence pro d'un an.

Attention : La durée du cycle de formation peut être différente de celle du contrat.

SIMULATEUR DE REMUNERATION

✓ Etape 4: Détermination de la rémunération

Rémunération mensuelle de l'apprenti :

Salaire brut mensuel 1ère année :

Montant total année 1 :

Salaire brut mensuel 2ème année :

Montant total année 2 :

Montant total rémunération :

Du 06/01/2022 au 31/05/2022

689,34 € (43,00 %)

Du 01/06/2022 au 05/01/2023

689,34 € (43,00 %)

8 272,08 €

Du 06/01/2023 au 31/05/2023

817,59 € (51,00 %)

3 956,08 €

12 228,16 €

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 30 ans
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100%*
2 ^e année	39%	51%	61%*	100%*
3 ^e année	55%	67%	78%*	100%*

Le changement de tranche d'âge s'effectue le mois suivant la date anniversaire de l'apprenti.

Merci !